



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-045

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU POLE PETITE ENFANCE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la microcrèche de la ville de Torcy devient une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à partir du 01 septembre 2023. Il convient donc de valider le nouveau règlement de fonctionnement, consécutif à ce changement au sein du pôle Petite Enfance.

Le Conseil Municipal ;  
Vu le Code de la Santé Publique ;  
Considérant la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement énoncée ci-dessus ;  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement du pôle Petite Enfance, applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, ci-annexé.
- **DIT** qu'il sera porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 10 JUIL. 2023 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 10 JUIL. 2023 .....  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**



**Règlement de fonctionnement  
du Pôle Petite Enfance de la ville de Torcy**

**Pôle Petite Enfance  
212 Avenue de Conselve  
71210 TORCY**

 03.85.73.94.80 -  [petitenfance@torcy71.fr](mailto:petitenfance@torcy71.fr)